

Horaires d'ouverture



Période scolaire

Mardi : 14h30-15h15 et 16h45-17h45
Mercredi : 9h-12h et 14h-17h45
Jeudi : 9h-12h et 14h30-15h15/16h45-17h45
Vendredi : 14h-17h45
Samedi : 10h-11h45

Pendant les vacances scolaires

Mardi : 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h et 14h-17h30
Jeudi : 9h-12h et 14h-17h30
Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 10 h-11h45

Contact



03.23.00.40.57

3 rue des écoles

Médiathèque municipale « La Maison des Aulnes »

Guide du Lecteur



Collections

La médiathèque, service culturel de la commune, a pour mission de répondre à tous les besoins de culture, de loisir, de formation et d'information de la population.

Pour cela, elle met à votre disposition près de 5000 documents :

- albums et romans jeunesse
- romans, livres en gros caractères
- bandes-dessinées, mangas
- documentaires
- périodiques
- CD, DVD



Notre partenaire, la Bibliothèque Départementale de prêt de l'Aisne (BDP) permet le renouvellement régulier de tous ces documents.



Il est également possible de commander et réserver des documents, grâce à la navette mensuelle de la BDP. Pour bénéficier de ce service gratuit, adressez-vous à l'accueil. Vous recherchez un document particulier qui ne se trouve pas à la médiathèque ? Il se trouve peut-être sur le catalogue général de la BDP : bdp.cg02.fr

Inscription



Pour être accessible à chacun, l'inscription à la médiathèque est **GRATUITE**

La médiathèque est ouverte à tous, la consultation sur place est libre et gratuite pour tous les documents.

Pour pouvoir emprunter des documents une inscription est nécessaire.

Pour les enfants de moins de 15 ans, l'inscription devra s'effectuer avec le responsable légal.

Le Règlement Intérieur et la Charte Informatique sont affichés dans la médiathèque. Tout inscrit accepte de s'y conformer.

Prenez soin des documents. Tout document détérioré ou perdu devra être racheté ou remplacé par un autre ouvrage (utile à la médiathèque) s'il est épuisé.



Tous ces documents sont à votre disposition, mais il ne faut pas oublier que d'autres lecteurs les attendent. Respectez les dates de retour. Il est cependant possible de prolonger la durée du prêt d'un document, sauf si celui-ci est réservé par un autre lecteur. **Conformément au règlement intérieur, des suspensions de prêt pourront être appliquées aux lecteurs qui ramèneraient leurs livres en retard.** Les encyclopédies, dictionnaires et livres de références sont à consulter sur place.

Prêt

Chaque usager peut emprunter :

- 3 Livres pour une durée de 21 jours
- 2 CD pour une durée de 7 jours
- 1 DVD pour une durée de 7 jours